

Livret d'accueil



Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier lien entre vous et notre école. Il synthétise les informations pratiques nécessaires pour vous permettre d'appréhender l'année scolaire.

● Coordonnées

Chef d'établissement : **M Olivier MELLE**

Ecole « La Croix des Vignes »

2, rue du calvaire

85 190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

☎ 02 51 98 81 90

✉ ec.beaulieusouslaroche.lacroixdesvignes@ddec85.org

@ Site Internet: <http://beaulieusouslaroche-ecole.fr>

● Horaires et jours d'ouverture

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- **Horaires de rentrée :**

- 8 h 45 le matin

- 13 h 20 l'après-midi

- **Horaires de sortie :**

- 12 h 15 le midi

(12 h pour les maternelles)

- 16 h 30 le soir

Entrée

L'accueil des enfants est assuré à partir de 8 h 45 . **Nous vous rappelons de veiller à ne pas déposer vos enfants devant le portail de l'école trop tôt sans surveillance** (absence de responsabilité de l'école). Tous les élèves sont accueillis dans leur classe. Le portail est fermé à 9h pour permettre de débiter la journée. Tout retard devient préjudiciable à l'enfant et gêne considérablement le fonctionnement de la classe.

Ceux qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire sont accueillis à partir de 13h20 l'après midi.

Sortie

Le midi comme le soir, la sortie des enfants s'effectue aux portails de l'école. Un enfant ne peut sortir, pendant ou après les heures de classe, qu'accompagné de la personne responsable ou sur demande écrite signée par cette dernière. A la sortie de 16 h 30, les parents attendent devant le portail de l'école. Ils doivent se présenter à l'enseignant pour récupérer leur enfant. Une surveillance est assurée jusqu'à 16h45.

● *Présentation de l'équipe éducative - Organisation pédagogique*

L'école « La Croix des Vignes » est composée de 5 classes réparties comme suit:



TPS/PS/MS:

Mme Bénédicte MICHAUD (certifiée *MISP*)

Mme Sandrine BUSSEROLLES

ASEM : Mme Nadia MINIER



CE2/CM1:

Mme Julie CRAMPON



GS /CP:

Mme Blandine JEAN-DROSSON



CM1/CM2:

M. Olivier MELLE

M. David CAUDAL (mardi)



CP/ CE1:

Mme Nathalie POULAILLEAU

● *Présentation des associations*



L'OGEC, association de parents d'élèves, assure la gestion financière de l'école.

Ces ressources financières proviennent du forfait intercommunal qui doit permettre le fonctionnement de l'école et des rétributions des familles destinées aux investissements.

Ses missions:

- Employeur des personnels de l'école.
- Gestionnaire du patrimoine immobilier.
- Gestionnaire financier et comptable.

Coût de la scolarité: 31 € / mois

L'APEL, association de parents d'élèves, assure une double mission éducative :

- Représenter les familles auprès des différentes instances et auprès du chef d'établissement.
- Accueillir, informer et animer la vie de l'école en lien avec l' O.G.E.C.

Dans un esprit convivial et sérieux, les membres de l'APEL réalisent de nombreuses actions concrètes qui aident au financement de matériels pour les enfants et/ou enseignants et contribuent au dynamisme de l'école.

Mail: apelbeaulieusouslaroche@gmail.com

Mail: contactogecbeaulieu@gmail.com.fr

● *Documents nécessaires à l'école*

Complétez soigneusement les fiches de renseignements qui vous sont communiquées. Elles sont indispensables dès la rentrée scolaire.

Tout changement ou complément d'informations devra être communiqué au chef d'établissement (changement de numéro de téléphone, nouvelle personne venant chercher l'enfant à l'école, situation familiale...)

Absence sur temps scolaire

L'école est obligatoire pour tout enfant âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Pour toute absence, les parents doivent prévenir l'école dès que possible puis nous remettent un billet d'absence au retour de l'enfant.

En cas d'absence sur temps scolaire pour convenance personnelle, une demande écrite (document téléchargeable sur le site internet -rubrique info pratiques - circulaire) devra être faite auprès du chef d'établissement. De plus, aucune disposition ne sera prise pour compenser l'absence.

L'école doit savoir pourquoi votre enfant est absent: pour des raisons de sécurité sanitaire (maladies contagieuses), mais aussi parce qu'un incident sur le trajet de l'école peut arriver pour les enfants venant seuls.

Santé

- médicaments / maladie



Les enseignants et le personnel ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves, même sur ordonnance ou demande des parents. **Nous demandons donc aux parents de ne confier aucun médicament à leur enfant.**

Un enfant fiévreux ou malade doit rester à son domicile, pour son bien-être et la santé des autres enfants. Si un enfant montre des signes de fatigue ou de fièvre, vous en serez immédiatement avertis.

En cas de maladie contagieuse, l'établissement prévient les familles par voie d'affichage.

Les enfants souffrant de maladies chroniques ou d'allergies font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I), document habilitant l'enseignant à prodiguer les soins nécessaires.

- poux



Surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant et avertissez-nous en toute simplicité en cas d'infection. Par obligation sanitaire, les responsables légaux des enfants sont tenus de se débarrasser des poux : des traitements existent.

- goûters d'anniversaire



En classe de maternelle, aucune friandise ne sera distribuée mais un gâteau commun sera réalisé dans la classe pour les anniversaires du mois.

En classe élémentaire, pour fêter leur anniversaire, les enfants peuvent apporter une friandise pour chacun de leurs camarades.

Affaires personnelles



Il est souhaitable que tous les vêtements soient marqués afin de pouvoir les identifier.

Les jeux de la maison ne sont pas autorisés ainsi que les échanges d'objets de collection et tout « commerce » basé sur l'échange ou la valeur argent.

● Relation / correspondance école - famille



Les parents sont invités à une **réunion d'information** sur le fonctionnement de la classe de leur(s) enfant(s) en début d'année scolaire. Les familles peuvent être reçues par l'enseignant de leur enfant sur rendez-vous, soit à leur demande, soit sur invitation.



Des vitrines extérieures informent les familles sur l'actualité de l'école.



Vous serez informés de la vie de l'école par **le cahier de liaison numérique de votre enfant**. Vous pourrez consulter les informations, signer les messages et écrire directement à l'enseignant(e). **L'utilisation de Educartbale est obligatoire pour tous les parents de l'école** puisqu'elle remplace le cahier de liaison papier.



L'école pourra également vous **joindre par mail** afin de gagner du temps et permettre à chacun d'avoir l'information en temps réel.

● La catéchèse / culture chrétienne

Dans notre école, nous proposons deux parcours:

Eveil à la foi - catéchèse vise à initier à la vie chrétienne. Elle permet aux enfants d'accéder aux sacrements (Baptême, 1^{ère} Communion et sacrement du pardon), Profession de Foi.

La Culture chrétienne s'adresse aux enfants dont les familles ne souhaitent pas que leur enfant suive la catéchèse. Elle permet d'apprendre à mieux connaître et comprendre la vie des chrétiens mais aussi à découvrir les autres religions.

● Surveillance

Sur le temps scolaire, les enfants sont sous la responsabilité des personnels enseignants de l'école.

Durant la pause méridienne, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel intercommunal mis à disposition par la CCPA.

● Services intercommunaux

Restauration scolaire

☎ 02 51 98 88 15

✉ cantine@beaulieusouslaroche.fr

@ <https://www.cc-paysdesachards.fr/vivre-au-pays-des-achards/le-portail-familles/>

Accueil périscolaire

☎ 02 51 43 81 29

✉ ouistitis@cc-paysdesachards.fr

